

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 28 février 2024 à 20h22 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,  
Monsieur Léo-Paul Côté,  
Monsieur Martin Blanchette.

Monsieur Marc Côté-Sauvé,  
Madame Céleste Simard,

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

La session extraordinaire a été dûment convoquée par un avis spécial écrit à tous les membres du conseil. Monsieur Jean-Louis Belisle fait la lecture de l'avis de convocation, vérifie le quorum et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour se lit ainsi :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Augmentation temporaire de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne

2024-02-35 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

2024-02-36 AUGMENTATION TEMPORAIRE DE LA MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DE GENTILLY-LÉVRARD-RIVIÈRE DU CHÊNE

Considérant l'état des liquidités au compte de caisse;

Considérant que la municipalité est en attente de sommes à recevoir du crédit de taxation MAPAQ, des revenus des taxes municipal 2024, des réclamations de taxes ainsi que des montants de la reddition de compte PRABAM;

Considérant qu'il faut payer les fournisseurs;

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière, à demander une augmentation temporaire de la marge de crédit de 100 000 \$ soit de la marge actuelle de 100 000 \$ à 200 000 \$ à la Caisse populaire Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne afin de payer les fournisseurs. Cette augmentation est valide jusqu'au 30 avril 2024 et après cette date, la marge de crédit sera remise à 100 000 \$. Il est de plus unanimement résolu d'autoriser Mme Caroline Simoneau à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

2024-02-37 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 20h30.

ADOPTÉE

---

Jean-Louis Belisle, maire

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.